

Prise de position conjointe de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) et de l'Académie Suisse des Sciences Naturelles (SCNAT)

L'ASSM et la SCNAT protestent contre la peine de mort réclamée à l'encontre des six professionnels de la santé en Libye¹

Berne/Bâle, le 15 janvier 2007. Un tribunal de Bengasi (Libye) a récemment requis la peine de mort contre cinq infirmières bulgares (Kristiana Valcheva, Nasya Nenova, Valentina Siro-pulo, Valya Cherevenyaska and Snejana Dimitrova) et un médecin palestinien (Ashraf Ahmad Jum'a)² – ceci en dépit de la présence de preuves scientifiques en faveur des accusés. Les six professionnels de la santé sont accusés d'avoir intentionnellement inoculé le VIH à plusieurs centaines d'enfants. Il existe toutefois des preuves scientifiques, documents à l'appui, selon lesquelles l'épidémie de VIH était due à l'insalubrité et la surpopulation de l'hôpital où exerçaient les professionnels de la santé. Lors du récent procès, le tribunal a refusé d'entendre des experts médicaux mondialement reconnus, y compris ceux qui avaient été mandatés pour une expertise scientifique indépendante en 2003³. Celle-ci avait alors démontré que la souche du VIH responsable de la contamination des enfants avait été détectée et s'était propagée déjà avant l'arrivée des accusés en Libye. Les accusés n'ont plus que 40 jours pour un recours contre la peine de mort auprès des instances supérieures.

A plusieurs reprises déjà, la communauté scientifique internationale avait vigoureusement protesté contre cette sentence, entre autres par une lettre ouverte signée par 114 lauréats du Prix Nobel⁴. Les preuves rassemblées par les meilleurs experts VIH au monde démontrent clairement l'innocence des accusés; la méconnaissance de ces preuves provoque colère et découragement. L'infection VIH d'enfants innocents est extrêmement regrettable; les professionnels de la santé mis en cause ont fait tout leur possible pour aider ces enfants. La condamnation de personnes innocentes est une insulte à tout entendement normal de la justice humaine et aggrave encore plus la tragédie. La recherche a permis d'énormes progrès dans la connaissance et la compréhension du VIH tout comme dans le traitement des patients concernés. Cette connaissance peut aussi quelquefois aider à servir la justice. Lorsque la vie d'êtres innocents est en jeu, les scientifiques ont le devoir de mettre à disposition les meilleures preuves scientifiques. De même, les gouvernements, les législateurs et les juges ont le devoir de garantir que ces preuves seront prises en compte.

Au nom de la communauté scientifique internationale, les Académies se rallient à tous ceux qui se sont déjà publiquement exprimés contre cette injustice et engagent tous les moyens diplomatiques pour contraindre les autorités libyennes à tenir dûment compte des preuves scientifiques existantes et à éviter qu'une injustice aussi grave soit commise.

¹ Une prise de position similaire a déjà été adoptée par l'Executive Board de l'International Council for Science (ICSU) et son Committee on Freedom and Responsibility in the conduct of Science (CFRS).

² Des informations complètes sur ce cas peuvent être consultées sur le site <http://declanbutler.info/blog/libya.htm>.

³ Rapport final des Proff. Luc Montagnier et Vittorio Colzzi à l'attention du Jamahiriya libyen-arabe concernant les infections HIV nosocomiales survenues à l'hôpital Al-Fateh, Bengasi, Libye (avril 2003)

<http://declanbutler.info/blog/LIBYA1.pdf>

⁴ Lettre ouverte adressée au Muammar supérieur al-Gadafi; Nature, 444, S. 146. Cf. aussi Science, 314, S. 581.

Pour de plus amples renseignements:

Dr. Hermann Amstad, Generalsekretär SAMW, Tel. 061 269 90 30, E-Mail: h.amstad@samw.ch

Dr. Ingrid Kissling-Näf, Generalsekretärin SCNAT, Tel. 031 310 40 20 oder 079 327 53 34,
E-Mail: kissling@scnat.ch